

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur
et des outre-mer

Arrêté n° 000035 du 24 mars 2023 fixant la composition du comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles institué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 modifié instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des comités sociaux d'administration relevant du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté n° 00009 du 20 janvier 2023 fixant la répartition des sièges au sein du comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles institué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu les désignations des représentants du personnel auxquelles les organisations syndicales ont procédé sur le fondement de l'arrêté n° 00009 du 20 janvier 2023 susvisé et de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles institué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le secrétaire général, président ;
- le directeur des ressources humaines ;

b) Représentants du personnel : 11 membres titulaires et 11 membres suppléants.

Le secrétaire général est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

La formation spécialisée du comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles institué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer est composée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le secrétaire général, président ;

b) Représentants du personnel : 11 membres titulaires et 11 membres suppléants.

Article 3

Sont désignés représentants du personnel au sein du comité social d'administration de réseau susmentionné :

- par FO :

- en qualité de membres titulaires :

- Laurent JANVIER
- Sandrine FOURCHER-MICHELIN
- Stéphane TOUZET

- en qualité de membres suppléants :

- Lionel MARTINON
- Emilie PATTEYN
- Joël CANGE

- par l'UFSE-CGT :

- en qualité de membres titulaires :

- Sandrine DIOT
- Fabrice MASSOULIE
- Guillaume COMPTOUR

- en qualité de membres suppléants :

- Laetitia RANNOU
- Isabelle BLEY
- Ilias SABRI

- par l'UNSA FONCTION PUBLIQUE :

- en qualité de membres titulaires :

- Olivier CLEMENÇON
- Fabienne DURAND
- Michaël ALATERRE

- en qualité de membres suppléants :

- Béatrice NECAS
- Franck GARRIGUES
- Frédéric FIORE

- par la CFDT :

- en qualité de membre titulaire :

- Emmanuel BISEAU

- en qualité de membre suppléant :

- Lydie DURAY

- par SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE :

- en qualité de membre titulaire :

- David SIRONNEAU

- en qualité de membre suppléant :

- Warda BALAH-CHIKHA

Article 4

Sont désignés représentants du personnel au sein de la formation spécialisée susmentionnée :

- par FO :

- en qualité de membres titulaires :

- Sandrine FOURCHER-MICHELIN
- Lionel MARTINON
- Joël CANGE

- en qualité de membres suppléants :

- Gisèle VIMONT

- Nicolas MONNERET
- Damien MASCARAS

- par l'UFSE-CGT :

- en qualité de membres titulaires :

- Laetitia RANNOU
- Ilias SABRI
- Sandrine DIOT

- en qualité de membres suppléants :

- Dominique PANICO-MIALON
- Joelle LEBRETHON
- Cécile MAREY-CHARNI

- par l'UNSA FONCTION PUBLIQUE :

- en qualité de membres titulaires :

- Olivier CLEMENÇON
- Béatrice NECAS
- Franck GARRIGUES

- en qualité de membres suppléants :

- Renaud COUTELLE
- Michèle HOUDEBINE
- Maxime BOURGEOIS

- par la CFDT :

- en qualité de membre titulaire :

- Lydie DURAY

- en qualité de membre suppléant :

- Jean-Baptiste MARCO

- par SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE :

- en qualité de membre titulaire :

- Warda BALAH-CHIKHA

- en qualité de membre suppléant :

- Loïc BOUR

Article 5

Le mandat des membres du comité social d'administration de réseau des directions départementales interministérielles institué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 6

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 MARS 2023**

Pour le ministre et par délégation :
Le préfet, secrétaire général,

Didier MARTIN



